

Liberté Égalité Fraternité

# GUIDE UTILISATEUR DU LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF IEN CCPD / IEN CCDP désigné

Version : 5.1.4

Date : Septembre 2024

Éditeur : Diffusion Nationale Livret de parcours inclusif

Licence : Ce contenu de démonstration a été réalisé par la Diffusion National LPI avec la chaîne éditoriale Dokiel.

# Table des matières

Introduction	3
1. Généralités	4
2. Page d'accueil	5
3. Fonctionnalités du Livret de parcours inclusif	7
4. Bascule d'IEN CCPD en IEN CCDP désigné	13
5. Gestion des PEX pour les IEN CCDP désignés	14
6. Répartitions des profils selon les différents PEX	19
7. Tableau des fonctionnalités relatives au PEX	20
8. Tableau des fonctionnalités	21
9. Liste des différents profils et droits d'accès	23
<b>10.</b> Plans et projets disponibles dans l'application	27
11. Rôle de la MDPH dans le LPI	29
12. Prérequis et modalités d'accès à l'application	30
13. Modalités d'accès à l'application	31
<b>13.1.</b> ARENA	31
<b>13.2.</b> Lien LPI	31
13.3. Première connexion	32
<b>13.4.</b> Mettre à jour votre mot de passe	32
13.5. Saisir le deuxième mot de passe	33
13.6. Confirmation	33
13.7. Authentification	34
13.8. Déconnexion	35
13.9. Terminer la session	35
14. Conditions d'utilisation des données conformément au RGPD	36
<b>15.</b> Support et signalements	37
16. Glossaire	40

# Introduction

Ce document a pour objet de fournir à l'IEN CCPD et l'IEN CCDP désigné un guide d'utilisation des fonctionnalités qui lui sont propres dans l'application Livret de parcours inclusif.

# 1. Généralités

# Présentation générale de l'application

L'application « Livret de parcours inclusif (LPI) » a pour objectif d'améliorer le parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers par une meilleure individualisation des réponses pédagogiques qui leur sont apportées.

L'objectif est d'offrir une variété de réponses adaptées à chaque situation, en accord avec le principe de subsidiarité afin de faciliter le partage d'information entre professionnels et avec la famille et de permettre la remontée de données pour une analyse à des fins de pilotage, d'aide aux utilisateurs et au service des politiques publiques.

Il s'agit notamment :

- d'améliorer les parcours scolaires par une meilleure individualisation des réponses et une meilleure cohérence des actions de l'ensemble des intervenants concernés ;
- de simplifier le processus de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- d'apporter rapidement les premières réponses d'aménagements pédagogiques à l'élève.

## **Outil d'échanges**

C'est un outil de centralisation d'information, d'échanges et de partages entre les professionnels de l'éducation nationale, des MDPH, les élèves et leurs représentants légaux.

Il permet de :

- Sélectionner et suivre les adaptations et les aménagements pédagogiques mis en place pour les élèves.
- Formaliser les dispositifs de personnalisation des parcours (PPRE, PAP, document de mise en œuvre du PPS).
- Renseigner le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation à joindre par l'élève ou son/ses représentants légaux dans le cadre d'une demande auprès de la MDPH (GEVA-Sco 1re demande).
- Permettre aux agents de la MDPH de consulter les GEVA-Sco 1<sup>re</sup> demande.
- Transmettre via l'application les notifications et recommandations de la CDAPH afin de verser les éléments constitutifs du PPS dans le dossier LPI de l'élève concerné.

## Simplification

Cet outil participe à la simplification du parcours de scolarisation des élèves en :

- accélérant la mise en place de premières réponses d'aménagements pédagogiques à destination de l'élève ;
- améliorant l'échange d'informations entre l'école, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la famille.

# 2. Page d'accueil

Dès que l'utilisateur se connecte, via le portail ARENA ou via l'URL, au Livret de parcours inclusif, il est dirigé vers la page d'accueil où il pourra trouver le tableau de bord contenant les nombres de livrets et dispositifs en cours et finalisés de son PEX :

Bienven Depuis cette p Cette lecture	<b>UE</b> Page, vous pouvez globale et détaillée	consulter via le t a pour but de fa	ableau de bord, l aciliter l'accompa	le nombre de livr agnement des us	ets et leurs dispo agers dans le cac	ositifs associés à dre du pilotage d	votre périmètre į e votre périmètre	géographique. e d'exercice.			
<b>1</b> 2	ABLEAU	DE BORI	<u>5</u> :							3	년 Extraction
Tot	al livret	Total G	eva-Sco	Tota	I PPS	Total P	PS MEO	Total	PPRE	Tota	ΙΡΑΡ
	87		5	:	3	:	3	3	1		в
Avec dispositif	Sans dispositif	En cours	Finalisés	LPI finalisés	Hors LPI finalisés	En cours	Finalisés	En cours	Finalisés	En cours	Finalisés
42	45	2	3	о	3	1	2	13	18	0	8
5 Gestion de	s PEX									4 Recher	rcher un livret

#### 1. Un titre « Mon tableau de bord »

Titre du tableau de bord

#### 2. Le « Tableau de bord »

Un tableau global affichant les informations suivantes de son périmètre géographique d'exercice :

- Le nombre total de livrets avec et sans dispositif
- Le nombre total de Geva-Sco « En cours » et « Finalisés »
- Le nombre total de PPS « Finalisés » du LPI et « Finalisés » hors LPI
- Le nombre total de PPS MEO « En cours » et « Finalisés »
- Le nombre total de PPRE « En cours » et « Finalisés »
- Le nombre total de PAP « En cours » et « Finalisés »

#### 3. Un bouton « Extraction »

Le bouton **« Extraction »** permet à l'utilisateur d'extraire les données détaillées ci-dessous par établissement de son tableau de bord dans un fichier Excel :

- Code Département
- Code UAI Établissement
- Nom Établissement
- Type Établissement
- Total LPI avec dispositifs
- PPRE
- PAP
- GEVA-Sco
- PPS dans LPI
- PPS hors LPI
- PPS mis en œuvre
- Total LPI sans dispositifs

#### 4. Un bouton « Rechercher un livret »

Pour rechercher un livret il faut renseigner obligatoirement l'établissement. La recherche peut être complétée par les filtres de département et/ou de la circonscription.

Accueil > Mes livrets			
< Revenir au tableau de bord			
	MES LIVRETS		
			Champ(s) obligatoire(s)
Rec	chercher un établisseme	ent	
Pour accéder au livret d'un élève, vous devez obligatoin ba	rement sélectionner son établissement o ase en complétant les champs ci-dessou:	d'appartenance, veuillez d'abord le rechercher dans la s:	
Département Cir	irconscription	Etablissement*	
Nom du département 🗸 🛛 🛛	Nom de la circonscription	Collège Mangin 🗸	
	Q Rechercher		

5. Un bouton « Gestion des PEX »

Pour gérer les PEX de circonscription.

# 3. Fonctionnalités du Livret de parcours inclusif

## Réglementaire

Les IEN CCPD désigné ont pour mission de **gérer les PEX de circonscriptions** pour les enseignants RASED, UPE2A et les Psychologues.

Les PEX ERSEH ou PAS **sont gérés au niveau départemental.** Les PEX de circonscriptions sont gérés et administrés par l'IEN CCPD ou selon le choix départemental par le DAASEN, l'A-DASEN ou l'IEN ASH.

En tant qu'IEN CCPD / IEN CCDP désigné, vous disposez d'un accès à l'ensemble des fonctionnalités disponibles dans l'application, en fonction de votre profil :

- L'accès en consultation aux livrets des élèves de votre PEX (périmètre géographique d'exercice).
   Pour un IEN CCDP désigné, il s'agit d'un PEX départemental administré par le CT ASH.
   Pour un IEN CCDP, il s'agit d'un PEX de circonscription administré par l'IEN CCDP désigné.
- L'extraction du tableau récapitulatif des LPI de votre périmètre géographique d'exercice.
- Le téléchargement de la synthèse de livret.

#### **Rechercher un Livret**

Pour rechercher un livret il faut renseigner obligatoirement l'établissement. La recherche peut être complétée par les filtres de département et/ou de la circonscription.

< Revenir au tableau de bord			
	MES LIVRETS		
	Rechercher un établissem	ent	* Champ(s) obligatoire(s)
Pour accéder au livret d'un élève, vous devez oblig Dénartement	gatoirement sélectionner son établissement base en complétant les champs ci-desso Circonscription	d'appartenance, veuillez d'abord le rechercher dans la us: Ftablissement *	
Meurthe-et-Moselle ~	Nom de la circonscription ~	Nom de l'établissement	
	Q Rechercher		

#### Extraction

Le bouton « Extraction » permet à l'utilisateur d'extraire les données détaillées ci-dessous par établissement de son tableau de bord dans un fichier Excel :

- Code Département
- Code UAI Établissement
- Nom Établissement
- Type Établissement
- Total LPI avec dispositifs
- PPRE
- PAP
- GEVA-Sco
- PPS dans LPI
- PPS hors LPI
- PPS mis en œuvre
- Total LPI sans dispositifs

Code Code UAI									Total LPI sans
Département 💌 Etablisseme 💌 🛛 Nom Etablissement	💌 Type Etablissement 💌	dispositifs 💌	PPRE 💌	PAP 🔻	GEVA-Sc 🔻	PPS dans L 💌	PPS hors L 💌	œuvre 💌	dispositifs 💌
54	Ecoles du premier degré ordinaires	41	30	8	5	0	3	3	37
54	Ecoles du premier degré ordinaires	0	0	0	0	0	0	0	5
54	Collèges	1	1	0	0	0	0	0	4

#### Générer une synthèse du livret

Une « synthèse du livret » permet de générer sous format PDF l'ensemble des informations contenues dans le livret de l'élève.

Ces informations sont structurées dans une trame comprenant trois parties pour une lecture facilitée.

Sur la page d'accueil, l'utilisateur **choisit d'abord le livret** pour lequel il souhaite générer une synthèse. Il peut choisir un livret créé par lui-même ou par un autre utilisateur dans l'établissement.

< Revenir au tableau de bord		
	MES LIVRETS	
R	echercher un établissen	* Champ(s) obligatoire(s)
Pour accéder au livret d'un élève, vous devez oblig	atoirement sélectionner son établissemen base en complétant les champs ci-desso	t d'appartenance, veuillez d'abord le rechercher dans la sus:
Département	Circonscription	Établissement*
Meurthe-et-Moselle ~	IEN POMPEY V	Nom de l'établissement
Les livrets identifiés par une icône 🛕 doivent être mis à jour, sinon ils sero	Q Rechercher	
Ecole élémentaire Georges Brassens		2 livret(s)
Dispositif(s) en cours de réalisation Aucun dispositif en	cours de réalisation	
Nom y Prénom	♦ Classe ~ ♦	Enseignant responsable $\$ Dispositifs $\$
1		
Auguste	Cours élémentaire 2ème annee	LPI ens1d03 PPRE , PAP >
	Course (User controller 2) and	

#### 1.

L'utilisateur peut choisir un livret dans son établissement créé par lui-même ou un autre utilisateur.

Redirigé vers la page récapitulative du livret, l'utilisateur peut cliquer sur le bouton **«Télécharger le livret»** pour générer une synthèse au format PDF.

Revenir à mes livrets			
		LIVRET DE	
seignant responsable :	: LPI ens1d03		1 Télécharger le livret 1 Consulter le livret
Information	s de l'élève		Aménagements pédagogiques sélectionnés
Numéro de livret	NX9EXJJZNJ		DSI Groupe
Nom			
Prénom			
Date de naissance	19 juin 2015		
Etablissement	Ecole élémentaire Georges Brassens		
Classe	Cours élémentaire 1ère annee		
Date de création	11 septembre 2024		
Consulter >			Consulter les aménagements >

#### 1.

#### Télécharger le livret

L'utilisateur peut engendrer une synthèse en cliquant sur le bouton « Télécharger le livret »

#### 2.

#### Consulter le livret

Consulter les information du livret

Une synthèse générée est composée en trois parties :

Une **partie récapitulative** comportant les principales informations de l'élève, ses responsables légaux, sa scolarité, et l'équipe pédagogique impliquée :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE Gener Galant France	Académie : Académie de Nancy-Metz Année scolaire : 2023-2024 N° livret : RV1Y89R7VE
	Livret de parcours inclusif
Nom de l'élève :	
Prénom de l'élève :	
Sexe :	M 🔳 F 🗌 Non spécifié 🗌
Date de naissance :	01/03/2015
Nom d'usage : Lien de parenté : Adresse :	Père
Téléphone :	
Personne à contac Nom et prénom :	ter en cas d'urgence
Telephone :	
Linet de concerne	

Tous les **dispositifs finalisés** au bénéfice de l'élève.

Amenagements et adaptations mis o	n place en fonction des be	soins de l'élève
Methodes et outils pour apprendre		
Organisation spatiale temporelle et matérielle		
Aucun aménagement sélectionné pour cette caté	gorie	
Communication		
Aucun aménagement sélectionné pour cette caté	gorie	
Adaptation méthodologique		
Aucun aménagement sélectionné pour cette caté	gorie	
Formation de la personne et du citoye	n	
Aucun aménagement sélectionné pour cette caté	gorie	

Une **annexe** comprenant la totalité des autres informations disponibles dans le livret.

Informations d	e l'élève
Nom de l'élève :	
Prénoms de l'élève :	
Téléphone :	
Courriel :	
Adresse n°1 :	
Adresse n°2 :	
Ment	ions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif »
Ment Ce traitement est besoins éducatifs dispositifs de l'éco ation de chacun.	ions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif » une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à particuliers pour lesquels sont envisagés ou mis en œuvre un ou plusieurs des le inclusive afin de leur proposer une réponse pédagogique plus adaptée à la situ-
Ment Ce traitement est besoins éducatifs dispositifs de l'éco ation de chacun. Ainsi ce traitemen	ions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif » une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à particuliers pour lesquels sont envisagés ou mis en œuvre un ou plusieurs des le inclusive afin de leur proposer une réponse pédagogique plus adaptée à la situ- permet :
Ment Ce traitement est besoins éducatifs dispositifs de l'éco ation de chacun. Ainsi ce traitemen 1° De mutualiser o élève à besoins l'élaboration de la solutions différenc	ions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif » une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à particuliers pour lesquels sont envisagés ou mis en œuvre un ou plusieurs des le inclusive afin de leur proposer une réponse pédagogique plus adaptée à la situ- t permet : lans un document unique l'ensemble des informations concernant la situation d'un éducatifs particuliers, afin de faciliter le travail de l'équipe pédagogique pour proposition d'accompagnement, et, le cas échéant, la mise en œuvre de les en fonction de la situation propre à chaque élève ;
Ment Ce traitement est besoins éducatifs dispositifs de l'éco ation de chacun. Ainsi ce traitement 1° De mutualiser of élève à besoins l'élaboration de la solutions différence 2° De mettre à la of dans l'application, d'adaptations ;	ions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif » une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à particuliers pour lesquels sont envisagés ou mis en œuvre un ou plusieurs des le inclusive afin de leur proposer une réponse pédagogique plus adaptée à la situ- e permet : lans un document unique l'ensemble des informations concernant la situation d'un éducatifs particuliers, afin de faciliter le travail de l'équipe pédagogique pour proposition d'accompagnement, et, le cas échéant, la mise en œuvre de les en fonction de la situation propre à chaque élève ; disposition des équipes pédagogiques, à travers une banque de données incluse toutes les ressources pédagogiques disponibles en matière d'aménagements et

## 😑 Remarque

L'utilisateur peut utiliser les fonctionnalités intégrées de son navigateur pour la télécharger ou l'imprimer

# 4. Bascule d'IEN CCPD en IEN CCDP désigné

Si le CT ASH affecte un IEN CCPD sur un PEX départemental, celui-ci bascule automatiquement IEN CCDP désigné.

- L'IEN CCPD « désigné » peut **gérer les PEX des circonscriptions** du département pour affecter des IEN CCPD.
- Il peut faire des regroupements d'établissements au sein des SOUS PEX de circonscriptions.
- Il peut également **consulter** tous les livrets de son PEX.

# 5. Gestion des PEX pour les IEN CCDP désignés

L'IEN CCDP désigné crée les sous-PEX de circonscription et y affecte ensuite les IEN CCPD.

Il a en charge la gestion des sous-PEX de circonscription, il peut :

- Créer, modifier, consulter et supprimer des sous-PEX au niveau circonscription(s) et établissement(s).
- Affecter des utilisateurs IEN CCPD aux sous-PEX créés.

		Périmètre d'exercice	
Nom du PEX	Description du PEX	Utilisateurs du PEX	Actions
PEX pour l'académie de Lille	Périmètre d'exercice de l'académie de Lille	usertest-lpi-ash-09 usertest-lpi-ash-09	Q
PEX départemental		usertest-lpi-ienio-09 usertest-lpi-ienio-09 usertest-lpi-ienash-09 usertest-lpi- ienash-09 usertest-lpi-ienccpd-09 usertest-lpi-ienccpd-09	<b>+</b> Q
PEX établissement		usertest-lpi-psy2-09 usertest-lpi-psy2-09	💃 Q 🇪 🛍
PEX circonscription		enseignant2_lpi_09 enseignant1_lpi_09	\$ <b>.</b> + Q ≯ 🛍

À partir ce cette page, l'utilisateur peut donc créer 🕂, consulter 📿 , modifier 🧨 , supprimer 🏢 des sous-PEX ou affecter 👤 des utilisateurs à ces sous-PEX.

Elle décrit les sous-PEX en affichant leur nom, description ainsi que les utilisateurs qui leur sont affectés. Seuls les sous-PEX ne contenant pas eux-mêmes de sous-PEX de niveau inférieur peuvent être supprimés.

# Création d'un sous-Pex

Cette page permet la création des sous-PEX avec renseignements possibles des différents niveaux ; « Circonscription(s) » ou « Établissement(s) ».

Le champ « Nom » est obligatoire. De même, il faut au moins qu'un des trois champs « Département(s) », « Circonscription(s) » ou « Établissement(s) » soit valorisé en plus du champs « Nom » pour que le bouton « Enregistrer » soit activé.

Pour créer un PEX de circonscription, il suffit de renseigner la ou les circonscription(s), il n'est pas nécessaire de rattacher les établissements.

Les valeurs proposées dans les différents champs dépendent de la valeur du champ supérieur :

- La liste des valeurs possibles pour les départements dépend de l'académie.
- La liste des valeurs possibles pour les circonscriptions dépend des valeurs de la liste des départements.

Une fois les champs obligatoires renseignés, l'utilisateur a la possibilité de procéder à la création de son sous-PEX en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».

Créer le périmètre d'exercice	
	* Champ(s) obligatoire
Nom du PEX *	
Sous-Pex	
	Max. 100 caractèr
Description	
Sous-Pex de circonscription	
	Max. 100 caractè
Typage	
PEX	
Ce PEX est-il limité ?	
Sálastiannar una au plusiaura valaura dana las abamas saubaitás ai dassaus	
Département(e)	
(Nord)	
	~
itablissement(s)	
	~
(APEI VALENCIENNOIS LES PAPILLONS BLANCS X) (Collège Eugène Thomas X)	

## Consultation d'un sous-Pex

L'écran de consultation des sous-PEX affiche les paramètres du PEX tels que renseignés lors de sa création ou modification. Ils sont tous grisés et non modifiables :

- Nom du PEX
- Description
- Circonscription(s) : liste des circonscriptions sélectionnées ou non.
- Établissement(s) : liste des établissements sélectionnés ou non.

Pour rappel, il est obligatoire de valoriser à minima une liste, en effet, seul le PEX académique créé automatiquement par le LPI et non modifiable ne contient pas de valeurs dans ces 3 listes.

Consulter le périmètre d'exercice	
	* Champ(s) obligatoire(s)
Nom du PEX	
PEX pour l'académie de Nancy-Metz	
Description	
Périmètre d'exercice de l'académie de Nancy-Metz	
Typage	
Ce PEX est-il limité ?	
Ce PEX est-il limité ?	
Ce PEX est-il limité ?	
□ Ce PEX est-il limité ? Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous	
Ce PEX est-il limité ? Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s)	
Ce PEX est-il limité ? Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurth-et-Moselle Meuren-	٩
Ce PEX est-il limité ? Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle	•
Ce PEX est-il limité ? Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurth-et-Moselle Meuse Vosges	۸ ب
Ce PEX est-il limité ? Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurth-et-Moselle Moselle Vosges To a bit dia	۸ ب
Ce PEX est-il limité ? Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurth-est-Moselle Moselle Vorages Circonscription(s) Circonscription(s)	۸ ۲
Ce PEX est-il limité ?  Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Vosges  Circonscription(s) Etablissements sans circonscription Etablissements sans circonscription	۵ ۱
Ce PEX est-il limité ?  Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Vorges  Circonscription(s) Etablissements sans circonscription	
Ce PEX est-il limité ?  Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s)  Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Vosges  Circonscription(s)  Etablissements sans circonscription Etablissements sans circonscripti	۸ ۷ ۱
Ce PEX est-il limité ?  Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous Département(s) Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Vosges Circonscription(s) Etablissements sans circonscription Etablissements sans circonscription Etablissements (c) Etablissements	۸ ۲ ۲
Ce PEX est-il limité ?  Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous  Département(s)  Meurthe-et-Moselle  Meuse Moselle Vosges  Circonscription(s)  Etablissements sans circonscription Etablissements sans circonscription Etablissements sans circonscription Etablissements Etablissements  ALAJI SAS - Département FLE	
Ce PEX est-il limité ?  Sélectionner une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous  Département(s)  Meurth-et-Hoselle Meuse Vosges  Circonscription(s)  Etablissements sans circonscription Etablissements ALAJI SAS - Département FLE ALPHA Plappeville	۸ ۲ ۲ ۲ ۲ ۲ ۲ ۲ ۲

# Modification d'un sous-Pex

La modification d'un sous-PEX est régie par les mêmes règles que celles de la création concernant les champs obligatoires ainsi que les dépendances des listes de valeurs.

L'utilisateur devra confirmer son action de suppression dans les cas ci-dessous :

- La modification concerne la suppression d'une donnée d'une liste et des utilisateurs sont affectés à ce sous-PEX
- Des sous-PEX enfants dépendent de ce sous-PEX.

Exemples concrets afin de comprendre les champs qui peuvent ou non être modifiés :

• Un sous-PEX de circonscription créé à partir d'un sous-PEX départemental, et dont le sous-PEX parent est ce sous-PEX départemental aura son champ département grisé et non modifiable.

Nom du PEX	
Sous-Pex	
Description	
Sous-Pex de ci	conscription
Sélectionne	r une ou plusieurs valeurs dans les champs souhaités ci-dessous
Département(s)	
(Bas-Rhin)	
Circonscription(	)
(IEN LA WANTZEI	AU - RHIN)
Etablissement(s)	
Ecole maternelle	

## Suppression d'un sous-Pex

L'accès à la suppression se fait au niveau de l'écran de gestion des PEX via l'icône in qui est présente au niveau de la ligne du sous-PEX candidat à la suppression. Seuls les sous-PEX ne contenant pas de sous-PEX « enfant » disposent de l'icône de suppression. De même, le PEX académique ne peut pas être supprimé.

Un message d'alerte et de confirmation de suppression indique que si des utilisateurs sont affectés à ce sous-PEX, ils perdront les accès aux livrets des établissements correspondant à ce sous-PEX. Lors de la confirmation de la suppression, les utilisateurs sont désaffectés automatiquement de ce sous-PEX.



#### Affectation des utilisateurs à un sous-Pex

L'IEN CCDP désigné dispose de l'icône 💂 pour affecter les utilisateurs à leur sous-PEX d'intervention. Seuls les IEN CCPD sont proposés.

Le nouvel écran qui s'ouvre lors du clic sur cette icône est composé comme suit :

• Une zone d'identification du sous-PEX en haut de la page et sur la longueur de celle-ci qui contient le nom et la description du sous-PEX

• Une zone sur la moitié gauche de la page sous forme de tableau et sur toute la hauteur qui permet de visualiser les utilisateurs déjà affectés au sous-PEX. Ce tableau se compose des colonnes "Nom", "Prénom", "Date d'affectation" et une icône à droite 🔞 qui permet de désaffecter l'utilisateur du sous-PEX via un clic

sur l'icône. Chaque intitulé de colonne du tableau permet la saisie de caractères de recherche et contient des flèches de tri ascendant et descendant sur son contenu. La page contient tous les utilisateurs affectés au sous-PEX. La désaffectation d'un utilisateur du sous-PEX l'enlève de la liste de gauche et l'ajoute à la liste de droite.

• Une zone sur la moitié droite de la page sous forme de tableau et sur toute la hauteur qui permet de visualiser les utilisateurs potentiels non affectés au sous-PEX. Ce tableau se compose des colonnes "Nom", "Prénom", "Fonction" et une icône à gauche vermet d'affecter l'utilisateur au sous-PEX. Chaque intitulé

de colonne du tableau permet la saisie de caractères de recherche, sauf la fonction qui propose les fonctions IA-DASEN, IEN ASH, IEN CCPD et contient des flèches de tri ascendant et descendant sur son contenu.

Cuitter l'affectation d'un utilisateur à un périmètre d'exercice				
	Liste des utilisate	urs affectés au pex		
Nom du PEX : PEX circonscriptions				
Description : Non renseigné				
Utilisateurs affectés		Utilisateurs pouvant être affectés		
		·		
Nom 💠 Prénom 💠 Date d'affectation	on 🛓	Nom 🔶 Prénom 🔶 Fonction 🗸 🔶		
usertest-lpi- ienccpd-12 ienccpd-12 16/09/2024 10:44	8	usertest-lpi- ienccpd         usertest-lpi- ienccpd         IEN CCPD		

La page présente tous les utilisateurs connus du LPI, avec un de ces 3 profils et candidats à l'affectation. Un filtre automatique est mis en place, ainsi :

- Seuls les profils IA-DASEN, A-DASEN, DAASEN, IEN ASH et IEN CCPD seront proposés pour les PEX de niveau départemental

- Seuls les profils IEN CCPD seront proposés pour les PEX des niveaux circonscription et établissement
- Le contenu de la liste déroulante associée à la fonction est aussi dépendant du niveau du PEX

- L'ajout d'un utilisateur au sous-PEX suite au clic sur l'icône d'affectation 🔗 l'enlève de la liste de droite et l'ajoute à la liste de gauche et inversement via le clic sur l'icône de suppression 🔀

# 💷 Remarque

- Il n'est à priori pas prévu de pouvoir différencier les IEN CCDP désignés parmi les IEN CCPD (ils seront affichés en tant qu'IEN CCPD).
- Un utilisateur ne peut être affecté qu'à un seul PEX. Cela évoluera dans une prochaine version.
- Un utilisateur apparait uniquement après avoir réalisé une première connexion au LPI.

# 6. Répartitions des profils selon les différents PEX

## Le tableau ci-dessous rappel les répartitions des profils selon les différents PEX

Le périmètre d'exercice d'un utilisateur étant lié à la fonction, il peut être assez conséquent ou assez réduit. L'organisation du PEX se décrit de la façon suivante : **une académie** est constituée de 1 à plusieurs **départements** qui eux même sont constitués de plusieurs **circonscriptions** (1 à N) comprenant une multitude d'**établissements** (1 à N).

	Académie	Département	Un ou plusieurs établissements dans un département	Circonscription	Pôle d'appui à la scolarité	Une ou plusieurs écoles dans une même circonscription
Directeur d'école / Chef d'établissement						
Enseignant responsable						
Enseignant contributeur						
CT ASH	$\bigcirc$					
IEN ASH		$\bigcirc$				
IEN IO		$\bigcirc$				
IEN CCDP désigné		$\bigcirc$				
IEN CCDP				$\bigtriangledown$	$\bigcirc$	
Coordonnateur d'un PAS					$\bigtriangledown$	
Enseignant RASED						$\bigcirc$
Enseignant UPE2A			$\bigcirc$			$\bigtriangledown$
Enseignant UPS		$\bigcirc$				
Psychologue de l'éducation nationale						V
ERSEH			$\bigcirc$			
ADSI	$\bigcirc$					
DAASEN		$\bigcirc$				
A-DASEN		$\bigcirc$				
DASEN			$\overline{\mathbf{v}}$			

# 7. Tableau des fonctionnalités relatives au PEX

# Le tableau ci-dessous récapitule les fonctionnalités relatives au PEX pour chaque profil global d'une manière plus détaillée.

	Création et administration de tous les PEX et sous PEX	Création et administration des PEX circonscription	Gestion et attribution des PEX circonscription	Consulter tous les livrets de son PEX
Directeur d'école / Chef d'établissement				$\bigcirc$
Enseignant responsable				$\bigcirc$
Enseignant contributeur				$\bigcirc$
CT ASH				
IEN ASH		$\bigcirc$	$\bigcirc$	$\bigcirc$
IEN CCDP désigné			$\bigcirc$	$\bigcirc$
IEN CCDP			$\bigcirc$	
IEN IO		$\bigcirc$	$\bigcirc$	
Coordonnateur d'un PAS				$\bigcirc$
Enseignant RASED				
Enseignant UPE2A				$\bigcirc$
Enseignant UPS				$\bigcirc$
Psychologue de l'éducation nationale				$\bigcirc$
ERSEH				$\bigcirc$
ADSI	$\bigcirc$			
DAASEN				$\bigcirc$
A-DASEN		$\bigcirc$		$\bigcirc$
DASEN				$\bigcirc$

# 8. Tableau des fonctionnalités

## Il existe trois profils historiques, qui ont des droits différents dans le LPI.

- Le chef d'établissement est un profil conçu pour les chefs d'établissement ou leurs adjoints. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de création, de consultation, de modification et de pilotage sur tous les livrets de ses établissements. Il conserve ses droits même après l'attribution du livret à l'enseignant responsable.
- L'enseignant responsable est un profil conçu pour l'enseignant qui est en charge de l'élève : il s'agit du professeur principal ou du coordonnateur de l'ULIS. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de création, de consultation, de modification et de partage sur tous les livrets qu'il a créés lui-même ou qui lui sont attribués.
- L'enseignant contributeur est un profil conçu pour les enseignants impliqués dans la scolarité de l'élève. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de consultation et d'ajout des aménagements sur les livrets qui lui sont partagés.

## Différents profils sur plusieurs livrets

Il faut noter que les profils enseignants responsables et contributeurs sont attribués au niveau de chaque livret. Un enseignant peut donc être l'enseignant responsable sur un livret et l'enseignant contributeur sur un autre.

# Le tableau ci-dessous récapitule les fonctionnalités pour chaque profil d'une manière plus détaillée :

Thème	Macro-Fonctionnalités	Directeur/Chef d'établissement	Enseignant «Responsable»	Enseignant «Contributeur»
Accès	Accéder à tous les livrets de l'établissement (périmètre)			
Accès	Accéder à tous les livrets de ses élèves / ses classes (périmètre)		Ŋ	V
Consultation	Consulter un LPI (cela correspond à consulter la page récapitulative du livret)	$\bigtriangledown$	$\bigtriangledown$	
Création	Créer un LPI	$\bigcirc$	$\bigcirc$	
Création	Renseigner des aménagements	$\bigcirc$	$\bigcirc$	Ø
Modification	Modifier les aménagements (aménagements pédagogiques en cours d'année)			Consulter, ajouter les aménagements ou supprimer les aménagements qu'il a ajoutés lui-même
Dispositif	Créer/Editer des dispositifs	$\bigtriangledown$		
Dispositif	Générer un document	$\bigtriangledown$	$\bigtriangledown$	
Document	Consulter un document (finalisé)	$\bigcirc$	$\bigcirc$	$\bigcirc$
Document	Télécharger un document	$\bigcirc$	$\bigtriangledown$	$\bigcirc$
Document	Télécharger la synthèse du livret	$\bigcirc$	$\bigtriangledown$	$\bigcirc$
Partage	Attribuer un livret à un enseignant responsable			
Partage	Attribuer un livret à un ou plusieurs enseignant contributeurs			
Partage	Annuler un partage de livret		$\bigcirc$	
Suppression	Supprimer un livret	$\bigcirc$	$\bigcirc$	

# 9. Liste des différents profils et droits d'accès

## Directeur d'école / Chef d'établissement

Le chef d'établissement ou directeur d'école est un profil conçu pour les chefs d'établissement, leurs adjoints ou les directeurs d'école. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de création, de consultation, de modification et de pilotage sur tous les livrets de ses établissements. Il conserve ses droits même après l'attribution du livret à l'enseignant responsable.

#### Actions sur son PEX

Il peut **créer, modifier, consulter, supprimer** un livret et **ajouter** un contributeur selon son PEX (établissement).

## **Enseignant responsable**

L'enseignant responsable est un profil conçu pour l'enseignant qui est en charge de l'élève (il s'agit généralement pour le second degré du professeur principal). Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de création, de consultation, de modification et de partage sur tous les livrets qu'il a créés lui-même ou qui lui sont attribués.

#### Actions sur son PEX

Il peut créer, modifier, consulter, supprimer un livret et ajouter un contributeur selon son PEX (classe).

#### **Enseignant contributeur**

L'enseignant contributeur est un profil conçu pour les enseignants impliqués dans la scolarité de l'élève. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de consultation et d'ajout des aménagements sur les livrets qui lui sont partagés.

#### Actions sur son PEX

Il peut consulter tous les livrets et ajouter des aménagements selon son PEX (classe).

# **CT ASH**

Le **CT ASH** est un profil conçu pour le Conseiller technique ASH qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son académie. Il gère également les sous PEX départementaux de son académie.

#### Actions sur son PEX

Il peut **créer** et **gérer** les PEX de son académie et **consulter** tous les livrets de son académie.

## **IEN ASH**

L'IEN ASH est un profil conçu pour l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour l'Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son département.



Il peut créer et gérer les PEX de son département et consulter tous les livrets de son PEX.

## **IEN IO**

L'Inspecteur de l'éducation nationale du 2<sup>nd</sup> degré pour l'information et l'orientation peut **créer** et **gérer** les **PEX de secteur « Psy 2nd degré »** et attribue un secteur aux psychologues du 2nd degré.



Il peut créer et gérer les PEX de son département.

# IEN CCDP désigné

L'IEN CCDP désigné est un profil conçu pour l'IEN CCPD désigné par le CT ASH qui a la possibilité de gérer les sous PEX « circonscription » de son département à destination des IEN CCPD.

## Actions sur son PEX

Il peut **créer** et **gérer** les PEX de son département et **consulter** tous les livrets de son PEX.

# IEN CCPD

L'IEN CCPD est un profil conçu pour l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé d'une Circonscription du 1<sup>er</sup> Degré qui a la possibilité de consulter tous les livrets de sa circonscription.

#### Actions sur son PEX

Il peut **gérer** les PEX de sa circonscription pour RASED, UPE2A et Psy1D et **consulter** tous les livrets selon son PEX et non le département.

## Coordonnateur d'un PAS

Le coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets du PEX de son secteur.

#### Actions sur mon PEX

Il peut consulter tous les livrets et suggérer des aménagements/dispositifs selon son PEX de secteur.

## **Enseignant RASED**

L'enseignant RASED est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son PEX.

#### Actions sur son PEX

Il peut consulter tous les livrets et suggérer des aménagements/dispositifs selon son PEX.

Guide utilisateur du Livret de Parcours Inclusif Liste des différents profils et droits d'accès

## **Enseignant UPE2A**

L'enseignant UPE2A est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son PEX.

Actions sur son PEX

Il peut consulter tous les livrets et ajouter des aménagements selon son PEX.

## **Enseignant UPS**

L'enseignant UPS est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son PEX.

#### Actions sur mon PEX

Il peut **consulter** tous les livrets et **ajouter** des aménagements selon son PEX.

## Psychologue de l'éducation nationale

Le **Psychologue de l'éducation nationale** est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son PEX.

Actions sur mon PEX

Il peut consulter tous les livrets et suggérer des aménagements/dispositifs selon son PEX.

## **ERSEH**

L'Enseignant Référent à la Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son PEX.

#### Actions sur mon PEX

Il peut consulter tous les livrets et suggérer des aménagements/dispositifs selon son PEX.

#### ADSI

L'administrateur des systèmes d'information gère les sous PEX départementaux de son académie.

#### Actions sur mon PEX

Il peut créer et gérer les PEX de son académie.

#### DASEN

Le directeur académique des services de l'éducation nationale est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son département.

#### Actions sur mon PEX

Il peut **consulter** tous les livrets selon son PEX.

# DAASEN

Le **directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale** est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son département.



Actions sur mon PEX

Il peut **créer** et **gérer** les PEX de son département et **consulter** tous les livrets de son PEX.

## **A-DASEN**

L'adjoint au directeurs académiques des services de l'éducation nationale est un profil qui a la possibilité de consulter tous les livrets de son département.

Actions sur mon PEX

Il peut **créer** et **gérer** les PEX de son département et **consulter** tous les livrets de son PEX.

# 10. Plans et projets disponibles dans l'application

# Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est une modalité de prise en charge de la difficulté scolaire. Il répond aux objectifs d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves et la prise en compte de leurs singularités.

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut donc également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces mais en difficulté scolaire.

Ce dispositif d'aide pédagogique de courte durée est formalisé dans un document écrit qui matérialise les engagements pris entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative.

Ce plan coordonné d'actions fixe les objectifs, les modalités pédagogiques, les échéances et les modes d'évaluation.

Le document formalisant le PPRE et les bilans des acquis sont des éléments importants du dossier scolaire de l'élève et doivent permettre un suivi pédagogique efficace.

## Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique. Il s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables.

Ces difficultés peuvent avoir pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Il est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève, avec l'appui des professionnels qui y concourent. Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'accompagnement personnalisé.

Le document formalisant le PAP est un élément important du dossier scolaire de l'élève. Réactualisé et enrichi tous les ans, ce document PAP est un outil de suivi organisé par cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

Une évaluation des aménagements et adaptations est faite tous les ans, au regard des progrès réalisés par l'élève, par référence aux programmes prévus à l'article L. 311-1 du code de l'éducation.

# Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation première demande (GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande)

Le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco première demande) concerne un élève du premier ou second degré dont les difficultés d'apprentissage semblent relevées d'un handicap.

Le document regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le GEVA-Sco est un document harmonisé au niveau national.

Véritable outil de dialogue entre les différents acteurs concernés par la situation d'un élève handicapé, il s'inscrit dans une démarche d'harmonisation des procédures d'évaluation des situations dans le champ de la scolarité. C'est un outil de recueil de données.

Il permet de faire partager les éléments d'observation de l'élève en situation scolaire à tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire, ainsi qu'aux membres de la CDAPH en tant que de besoin. Il ne se substitue pas à l'utilisation des outils d'évaluation spécifiques au domaine d'expertise de chaque professionnel, qui viennent le compléter autant que nécessaire.

# Création du document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Lorsque la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnait le besoin de compensation d'un handicap pour un élève dans le cadre d'un parcours scolaire, les besoins d'aménagements et d'adaptations nécessaires sont inscrits dans un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le PPS intègre à la fois des priorités et objectifs pédagogiques à mettre en place pour l'élève et des propositions en matière d'orientation scolaire, de modalité de suivi de la scolarisation et le cas échéant d'attribution d'une aide humaine ou de droit à un matériel pédagogique adapté.

Le PPS est transmis aux représentants légaux si l'élève est mineur ou à l'élève majeur et aux acteurs de l'éducation nationale concernée (DSDEN, enseignant référent).

L'ensemble des données inscrites dans le PPS tel que défini par le document officiel publié au bulletin officiel n°8 du 19 février 2015 est transmis au livret parcours inclusif depuis le système d'information des MDPH vers l'application livret parcours inclusif.

# 11. Rôle de la MDPH dans le LPI

# **MDPH**

Le déploiement de l'application se fait à droit constant et n'entraîne aucun changement règlementaire dans le processus de mise en place de mesures de compensation pour un élève en situation de handicap.

L'application entend favoriser les transmissions d'informations pour les élèves dont les besoins nécessitent une demande de parcours de scolarisation auprès de la MDPH.

Ainsi le Livret de parcours inclusif comprend le GEVA-Sco 1re demande. Les agents de la MDPH peuvent le consulter directement sur l'application et les informations relatives au projet personnalisé de scolarisation sont versées automatiquement dans le volet PPS du LPI.

L'édition d'un GEVA-Sco 1re demande par l'équipe éducative via l'application s'accompagne en dernière page d'un feuillet recensant les informations utiles à la MDPH pour accéder au Livret de parcours inclusif de l'élève.

## Partage

Grâce au partage du numéro du livret et de la date de naissance figurant sur ce feuillet, les agents MDPH peuvent trouver l'élève et directement consulter le GEVA-Sco 1re demande de l'élève concerné dans l'application.

Une fois la situation de l'élève évaluée par la MDPH et les éventuelles décisions en matière de scolarisation validées par la CDAPH, l'ensemble des informations contenues dans le PPS seront versées dans le Livret de parcours inclusif de l'élève.

Les informations contenues dans le PPS seront ensuite accessibles dans le LPI.

# 12. Prérequis et modalités d'accès à l'application

# Prérequis technique

Pour une navigation optimisée, nous vous incitons fortement à utiliser les éléments suivants :

- Acrobat Reader pour lire les documents générés au format PDF
- Une résolution écran de 1920 x 1080
- Une mise à l'échelle de 100 % (dans Windows : « Paramètre d'affichage »/« Modifier la taille du texte, des applications, et d'autres éléments »)
- Les navigateurs Google Chrome (dernière version recommandée) ou Mozilla Firefox (dernière version recommandée), avec un zoom de 100 %
- Une connexion à internet

# 13. Modalités d'accès à l'application

# 13.1. ARENA

Le site est accessible ou via le portail ARENA https://idp-hn-01.phm.education.gouv.fr/arena/

accódoz à v	oc annlicatione
UCCUC4 U V	os abbucations
Authentification	
Identifiant	Utilisateur
Mot de Passe ou Passcode OTP	
1	Valider
Pour l'assistance SIRHEN, merci de	prendre contact auprès de la cellule SIRHEN

# 13.2. Lien LPI

Sur le portail ARENA, l'utilisateur doit cliquer sur le lien « LPI - Livret de parcours inclusif » pour accéder au LPI



# 13.3. Première connexion

Lors de la première connexion au LPI, le message suivant apparaît :



# 💷 Remarque

• Envoi sur la boîte mail académique de l'utilisateur d'un lien d'initialisation d'un mot de passe spécifique à l'accès LPI.

Le lien expire dans les 72 heures.

# 13.4. Mettre à jour votre mot de passe

Page sur laquelle l'utilisateur est redirigé après avoir cliqué sur le lien d'initialisation du mot de passe LPI

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNÉSSE ET DES SPORTS Agent Agent Agent Agent Agent Agent	Sécurisation LPI Accès sécurisé à LPI
	Suivez les instructions suivantes Mettre à jour votre mot de passe <u>» Cliquez ici</u>
MINIȘTÊRE DE L'ÉDUCATIO NATIONALE, DE LA JEUNESS ET DES SPORTS Liberté figalité Fraternité	ON SE S legifrance.gouv.fr gouvernement.fr service-public.fr data.gouv.fr education.gouv.fr

# 13.5. Saisir le deuxième mot de passe

Saisir et valider le deuxième mot de passe LPI

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS L'Ameri America	écurisation LPI ccès sécurisé à LPI
	Mise à jour du mot de passe
	majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial. Nouveau mot de passe
	Confirmation du mot de passe
	······
	Soumettre
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Librit	<b>N</b> legifrance.gouv.fr gouvernement.fr service-public.fr data.gouv.fr
Egalité Fraternité	education.gouv.fr

# Attention

Utilisez un mot de passe impossible à deviner

# 13.6. Confirmation

L'écran suivant s'affiche confirmant la création du mot de passe. L'utilisateur peut ensuite se connecter au LPI avec le lien proposé à la fin du processus

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Larret Againt Amarité	Sécurisation LPI 🔊 <table-cell></table-cell>
	@ac-orleans-tours.fr
	Mot de passe LPI
	Connexion
	En cas d'oubli de votre mot passe, veuillez réaliser une demande d'assistance via votre portail Arena. L'administrateur académique vous enverra un lien sur votre boîte académique pour réinitialiser votre mot de passe.

## Remarque

- Pour les connexions suivantes, l'utilisateur doit se connecter au portail Arena et saisir son mot de passe académique.
- Il clique sur le lien « LPI Livret de parcours inclusif » pour accéder au LPI et sera automatiquement redirigé sur la page de connexion sécurisée où il doit saisir son mot de passe LPI.

# 13.7. Authentification

L'écran suivant s'affiche confirmant la création du mot de passe. L'utilisateur peut ensuite se connecter au LPI avec le lien proposé à la fin du processus

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Autor Againt Paurmit	Sécurisation LPI
	@ac-orleans-tours.fr
	Mot de passe LPI
	Connexion
	En cas d'oubli de votre mot passe, veuillez réaliser une demande d'assistance via votre portail Arena. L'administrateur académique vous enverra un lien sur votre boîte académique pour réinitialiser votre mot de passe.

#### 🕘 Remarque

- Pour les connexions suivantes, l'utilisateur doit se connecter au portail Arena et saisir son mot de passe académique.
- Il clique sur le lien « LPI Livret de parcours inclusif » pour accéder au LPI et sera automatiquement redirigé sur la page de connexion sécurisée où il doit saisir son mot de passe LPI.

# 13.8. Déconnexion

Pour se déconnecter en toute sécurité, l'utilisateur doit **obligatoirement cliquer sur le bouton de déconnexion** en haut à droite sur toutes les pages.



# 13.9. Terminer la session

Un pop-in demandant la confirmation de l'utilisateur sera ensuite affiché. Il suffit de cliquer sur le bouton **« Se déconnecter »** pour quitter l'application.



# 1 Attention

Il est indispensable de fermer directement la fenêtre de l'application en cliquant sur le bouton de déconnexion de manière à terminer la session en cours et **garantir la confidentialité des données de l'élève.** 

# 14. Conditions d'utilisation des données conformément au RGPD

# Informations relatives au RGPD

Le règlement n° 2016/679 dit « règlement général sur la protection des données » du 27 avril 2016 définit les conditions dans lesquelles des traitements de données personnelles peuvent être opérés. Il institue au profit des personnes concernées par les traitements de données des droits que le présent règlement invite à respecter, tant à l'égard des utilisateurs que des tiers.

Les profils globaux disposant d'un accès au Livret de parcours inclusif sont soumis à une obligation de discrétion qui leur impose d'assurer la confidentialité des données qu'ils détiennent.

Une conduite exemplaire est exigée dans toute communication orale ou écrite, téléphonique ou électronique, que ce soit lors d'échanges professionnels ou au cours de discussions relevant de la sphère privée.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt de service public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Dans ce cadre le consentement de l'élève s'il est majeur ou des représentants légaux s'il est mineur n'est pas requis. Seule une fiche informative doit leur être communiquée.

# **Droits sur l'information**

Les élèves concernés par les traitements de données personnelles et leurs représentants légaux, quels qu'ils soient, disposent de droits leur permettant de garder la maîtrise des informations les concernant. Ainsi, toute personne peut :

- accéder à l'ensemble des informations la concernant
- connaître l'origine de ces informations
- en obtenir une copie
- exiger que ses données soient rectifiées, complétées, mises à jour ou, selon les cas, supprimées

Les chefs d'établissement, les directeurs et les enseignants habilités à créer un Livret de parcours inclusif ont l'obligation d'informer toute personne du recueil de ses données à caractère personnel, de ses droits ainsi que des moyens par lesquels cette personne pourra user de ses droits sur ces données. Un modèle de recueil du consentement est joint en annexe.

Les élèves concernés par les traitements de données personnelles et leurs représentants légaux peuvent faire usage de leurs droits sur simple demande, soit par écrit, soit en personne. La synthèse du livret recensant l'ensemble des données collectées dans le Livret de parcours inclusif de l'élève répond aux exigences du RGPD.

# Le téléservice LPI

Les élèves et leurs représentants légaux peuvent consulter leur LPI une fois celui-ci finalisé à partir du portail Scolarité Services.Une information spécifique sur le traitement de leurs données leur est délivrée.

#### Informations relatives à la conservation des données et des documents

Les documents papiers et toute extraction, doivent être conservés dans des locaux fermés à clés. La durée de conservation de ces documents papiers ne doit pas excéder un an pour les dispositifs et 3 ans, soit la durée d'un cycle, pour la synthèse du livret.

# 15. Support et signalements

Si vous rencontrez une erreur ou un problème lors de l'utilisation du LPI, veuillez tout d'abord vérifier dans la partie Foire aux questions, si la résolution n'est pas déjà documentée. Sinon, vous pouvez contacter : l'assistance informatique LPI de votre académie.

## Annexe 1 - Formulaire d'informations EBP

#### Mentions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif »

Ce traitement est une application ayant pour finalités d'améliorer le parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers afin de leur apporter une meilleure individualisation des réponses pédagogiques et de garantir à leurs familles la mise en place de ces mesures dès l'entrée de l'enfant à l'école.

Ainsi ce traitement permet :

- 1. De mutualiser dans un livret numérique l'ensemble des informations concernant la situation d'un élève à besoins éducatifs particuliers.
- 2. Aux enseignants de proposer des réponses pédagogiques adaptées en fonction des besoins identifiés de l'élève en se référant à une banque de données d'aménagements et d'adaptations incluse dans l'application.
- 3. De guider et faciliter le travail de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de solutions différenciées en fonction de la situation propre à chaque élève.
- 4. De simplifier les procédures de renseignement et d'édition des plans et projets (programme personnalisé de réussite éducative PPRE -, plan d'accompagnement personnalisé PAP -, document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation PPS -) par l'équipe pédagogique.
- 5. Aux responsables légaux de consulter, par le biais d'un téléservice, les informations relatives à la scolarisation de leur enfant et d'extraire les données qui leur sont utiles.

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du « Livret de parcours inclusif » font l'objet d'un traitement mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (110 rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens de l'article 6 du RGPD.

Les données relatives à l'identité de l'élève et de ses responsables et celles relatives à la scolarité de l'élève sont issues des traitements de gestion de la scolarité « Onde » (premier degré) et « Siècle BEE » (second degré).

Certaines données relatives au projet personnalisé de scolarisation mis en œuvre au profit de l'élève peuvent provenir du système d'information de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les données sont conservées en base active pendant la durée de la scolarité de l'élève dans la limite de 3 ans après la dernière action sur le livret ou fin de l'année civile suivant la sortie du système scolaire.

Les données relatives aux élèves sont supprimées à l'expiration d'un délai de trois années scolaires sans aucune intervention sur le livret.

Les données relatives aux responsables des élèves sont conservées tant que leur enfant dispose d'un livret.

Les logs de connexion et l'historique des accès sont supprimés à l'expiration d'un délai de douze mois.

L'application LPI et ses données sont hébergées sur les serveurs de la PHM.

Peuvent avoir accès, à raison de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître, à tout ou partie des données à caractère personnel enregistrées dans le présent traitement :

- 1. Les professeurs du premier et du second degrés d'enseignement (en classe ordinaire, en ULIS, en SEGPA, en ERPA, en ERPD, en UE et en UEE) ;
- 2. Les professeurs en réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficultés (RASED) ;
- 3. Les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) ;
- 4. Les conseillers principaux d'éducation ;
- 5. Les professeurs ressources chargés de mission ;
- 6. Les directeurs d'école ou les chefs d'établissement ;
- 7. Les psychologues de l'éducation nationale ;
- 8. Les médecins de l'éducation nationale ;
- 9. Les médecins conseillers techniques des directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) et des recteurs,
- 10. Les médecins scolaires municipaux (dans le cas des délégations de service public sur le 1<sup>er</sup> degré)
- 11. Les personnes habilitées de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- 12. Représentants légaux et personnes en charge de l'élève ;
- 13. Les pilotes et coordonnateurs du pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) ;
- 14. Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés de l'adaptation scolaire des élèves en situation de handicap (ASH) ;
- 15. Les IEN chargés de circonscription du premier degré.

Peuvent être destinataires, de tout ou partie des données à caractère personnel enregistrées dans le présent traitement, à raison de leurs attributions et dans la stricte limite où l'exercice de leurs compétences et du besoin d'en connaître :

- Les personnels habilités de l'administration centrale ;
- Les directeurs des services d'information d'académie et de département ;
- Les personnels habilités des services académiques et départementaux de l'école inclusive ;
- Les infirmières scolaires et secrétariats médicaux ;
- Les secrétariats des chefs d'établissement ;

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement l'inspecteur de l'Éducation nationale ASH en charge de la circonscription de scolarisation de votre enfant.

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données académique :

- Courrier postal :
- Courrier électronique :
- Formulaire en ligne :

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données du ministère chargé de l'éducation nationale :

- À l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- Via le formulaire de saisine en ligne : <u>http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-</u> <u>contacter.html#RGPD</u>
- Ou par courrier en vous adressant à :

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

À l'attention de la déléguée à la protection des données (DPD)

110, rue de Grenelle

75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Fait à

Signature du

, le

représentant légal

# 16. Glossaire

Mot/Acronyme	Définition		
A-DASEN	Adjoint au directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale.		
ADSI	Administrateur des systèmes d'information.		
AESH	Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap.		
AGESH	Application de Gestion des Élèves en Situation de Handicap pour le suivi des modalités de scolarisation des élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).		
ARENA	Portail d'Accès aux Ressources de l'Éducation Nationale et aux ressources Académiques.		
BCN	Base Centrale de Nomenclature.		
BDD Aménagements	Banque De Données Aménagements.		
CDAPH	La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.		
Conseiller technique ASH	Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap.		
DAASEN	Directeur académique adjoint des services de l'Éducation Nationale.		
Dys	Dys est un raccourci de langage pour évoquer une partie ou l'ensemble des troubles d'apprentissage dont le préfixe est « dys » ; on parle de troubles dys.		
Enseignant contributeur	Enseignant qui aura accès au livret avec des droits limités par rapport à l'enseignant responsable.		
Enseignant UPE2A	Enseignant en Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.		
Enseignant responsable	Enseignant en charge du livret. Dans un établissement du 2d degré il s'agit souvent du professeur principal de l'élève.		
Enseignant UPS	Enseignant en Unité Pédagogique Spécifique auprès des enfants de familles itinérantes et de voyageurs.		
ERSEH	Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés.		
GEVA-Sco 1 <sup>re</sup> demande	Guide d'ÉVAluation des besoins de compensation en matière de SCOlarisation (GEVA-Sco) - Première demande de PPS.		
INE	Identifiant National Élève unique.		
IEN ASH	Inspecteur de l'Éducation Nationale pour l'Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.		
IEN CCPD	Inspecteur de l'Éducation Nationale Chargé d'une Circonscription du Premier Degré.		
IA-DASEN	Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.		
IEN IO	Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation.		
LPI	Livret de Parcours Inclusif.		
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées.		
MOPPS	Document de Mise en Œuvre du PPS.		

ONDE	Outil Numérique pour la Direction d'École : gestion de la scolarité des élèves dans les établissements du premier degré.
PAI	Projet d'Accueil Individualisé.
PAP	Plan d'Accompagnement Personnalisé.
PAS	Pôle d'Appui à la Scolarité.
PEX	Périmètre géographique d'EXercice.
Pop-in	Désigne une fenêtre (texte, photo, vidéo) s'ouvrant par-dessus le contenu d'une page web. À l'inverse d'un pop-up, le pop-in est lié à la page déjà ouverte et se développe à l'intérieur de celle-ci.
Portail Osmose	Interface de programmation applicative entre le LPI et le SI Scolarité.
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Éducative.
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données.
SI Scolarité	Système d'Information de l'Éducation Nationale (ONDE et SIECLE BEE).
SIECLE-BEE	Gestion de la scolarité des élèves dans les établissements du second degré.